



BESOINS TECHNIQUES MANIFESTATIONS 2026



IMPORTANT

Cette fiche est à joindre à votre lettre et à adresser :

- Par mail : internet.courrier@mairie-colomiers.fr
- Ou par courrier : Mairie de Colomiers, 1 place Alex Raymond BP 30330 31776 Colomiers Cedex

Important > les demandes contenues dans ce document sont prévisionnelles. Celles-ci seront définitivement validées après l'aval des différents services municipaux concernés.

1- L'ORGANISATEUR	
Nom de la structure	
Adresse	
Personne référente	
Mail	

2- LA MANIFESTATION – L'ÉVÈNEMENT	
Objet	
Date(s)	
Horaires	Horaires installation organisateur
	Ouverture et clôture public
	Horaires fermeture salle
Site	<input checked="" type="checkbox"/> Autre salle ou site (adresse précise) :
Effectif	Effectif prévisionnel adhérents: Effectif équipe organisation : Évènement ouvert au public : si oui, nombre de personne maximum attendues :
Divers	Entrée Payante : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Repas sur site : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Vente de repas : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Vente de boisson : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Autre Vente : <u>MUSIQUE</u> : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON (si oui, déclaration obligatoire à la SACEM par l'organisateur) <u>Demande d'occupation du domaine public</u> : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON (si oui, déclaration au Pôle Cadre de Vie par l'organisateur)

	matière de services d'ordre et de contrôle d'accès aux sites des manifestations.
HALL COMMINGES	<p> <input type="checkbox"/> Pour un effectif de moins de 500 personnes : PRESENCE OBLIGATOIRE D'UN SSIAP 1 ET D'UN AGENT DE SECURITE PROFESSIONNEL Agent SSIAP1 : Nom de la société : Agent de Sécurité : Nom de la société : </p> <p> <input type="checkbox"/> Pour un effectif supérieur : La sécurité des manifestations fait l'objet d'un cadre légal. <u>Critères</u> > nombre de personnes, horaires et nature du rassemblement ou de la manifestation qui peuvent aggraver les risques. Les services municipaux concernés étudieront les modalités de sécurité à mettre en œuvre. </p>
GASCOGNE	<p> <input type="checkbox"/> Sécurité incendie : <ul style="list-style-type: none"> • Agents ayant une bonne connaissance des lieux : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON → Effectif : • Agents SSIAP : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON → Effectif : • Recours à une association de protection civile ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON → Effectif : </p> <p> <input type="checkbox"/> Service d'ordre, si prévu, merci de préciser les effectifs prévus : <ul style="list-style-type: none"> • Bénévoles : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON → Effectif : • Recours à une société de sécurité privée : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON → Effectif : </p> <p> Toute personne, effectuant des missions de service d'ordre et de contrôle d'accès aux sites des manifestations, doit être reconnaissable. Les professionnels doivent avoir une tenue règlementée, les bénévoles doivent porter une chasuble jaune fluorescent (obligation demandée par la Préfecture). </p>
<p> IMPORTANT : Après instruction par les services et/ou en cas d'activation du plan Vigipirate renforcé, la collectivité se réserve la possibilité de ne pas autoriser la tenue de la manifestation quand le dispositif de sécurité prévu n'est pas en adéquation avec le niveau de risque prévisible. Elle peut également demander à l'organisateur de compléter, voire de renforcer les mesures de sécurité lorsque celles-ci sont insuffisantes. </p>	
<p> SIGNATURE DE L'ORGANISATEUR : </p> <p> DATE : / / </p>	